

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023
Convocations du 31 mai 2023**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à 18 H 30, le Conseil Municipal, en application des articles L. 283 à L.293 et R.431 à R.148 du code électoral, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Yoann **FRIN** - M. Ludovic **NIESTRATA**- Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absentes : Mme Marina **DELHUMEAU** – Mme Sabrina **GOBERVILLE**, excusée

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire rend un dernier hommage à Michel **GAUTIER**, décédé le 27 mai dernier et demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Un message de Micheline **GAUTIER**, sa sœur jumelle, aux termes duquel elle remercie le Conseil Municipal pour ses marques de sympathie et le magnifique coussin fleuri offert lors des obsèques, est ensuite lu.

1. Mise en place du bureau électoral

Mme Michèle **BRICHEZ**, Maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités) a ouvert la séance.

Mme Estelle **BERTIN** a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : MM **HUGUET** Bernard et **DEFROCOURT** Maurice et Mme **DRICI** Sonia et M. **FRIN** Yoann

2. Mode de scrutin

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire **trois** délégués et **trois** suppléants.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin et résultats

↳ Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00

d. Nombre de votes blancs	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12
f. Majorité absolue	07

Ont obtenu :

- Michèle BRICHEZ	12 suffrages
- Bernard HUGUET	11 suffrages
- Sonia DRICI	11 suffrages
- Martine CHARLES	02 suffrages

4. Proclamation de l'élection des délégués titulaires

Mme Michèle **BRICHEZ** a été proclamée élue au 1^{ier} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

M. Bernard **HUGUET** a été proclamé élu au 1^{ier} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Mme Sonia **DRICI** a été proclamée élue au 1^{ier} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

5. Elections des suppléants

✚ Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
d. Nombre de votes blancs	00
e. Nombre de suffrages exprimés	12
f. Majorité absolue	07

Ont obtenu :

- Jean- Marie THIL	09 suffrages
- Estelle BERTIN	09 suffrages
- Yoann FRIN	09 suffrages
- Eric LANTHIEZ	05 suffrages
- Jean-Claude GAUDEFROY	04 suffrages

6. Proclamation de l'élection des suppléants

M. Jean-Marie **THIL** a été proclamé élu au 1^{ier} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Mme Estelle **BERTIN** a été proclamée élue au 1^{ier} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

M. Yoann **FRIN** a été proclamé élu au 1^{ier} tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

7. Observations et réclamations

Néant